

Chantier de "la maison du diocèse" d'Annecy

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 19 juin 2015



Des travaux obligatoires de mise aux normes des bâtiments sont en cours depuis le début

octobre : accès des personnes à mobilité réduite, création d'un ascenseur, élargissement des couloirs de circulation, détection et alarme incendie, mise en conformité de la chaufferie... Ces travaux sont aujourd'hui indispensables, la Commission de sécurité ayant par exemple refusé, en 2013, d'autoriser l'utilisation des chambres du 1er étage pour l'accueil du public (notamment pour les sessions de formation des laïcs et des diacres).

Le montant global du projet s'élève à 5,3 millions d'Euros, dont 1,5 million pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Le projet a été validé par le Conseil diocésain pour les Affaires économiques et le collège des Consultants en 2013. Ces travaux de grande ampleur seront inscrits au budget d'investissement du diocèse. Ainsi, les ressources provenant de la collecte du Denier, dédiées au fonctionnement courant (traitement des prêtres, salaires des laïcs, charges pastorales et administratives) ne seront pas impactées.

Quatre sources contribueront au financement de ce projet : les réserves détenues par la Bourse des pauvres clercs depuis la vente du Grand Séminaire, et dont une partie avait déjà été utilisée pour la construction des deux maisons actuelles ; la vente de biens immobiliers dont le diocèse n'a pas l'utilité et qui occasionnent des frais (entretien, impôts, assurances...) ; des dons faits par des particuliers ou des associations, destinés aux investissements du diocèse ; enfin, une souscription à lancer.